



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Ville de Chambéry
Place de l'hôtel de Ville
BP 11105
73011 CHAMBERY CEDEX

N° SIRET : 217 300 656 00014
CODE APE : 8411Z

AMÉNAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD
DE LA VILLE DE CHAMBERY
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GRAND VERGER

Contrat n°2645

LES DEPOTS SE FERONT OBLIGATOIREMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR
<http://marchespublics.chambery.fr/>

Date et heure limites de réception des offres :
Le Vendredi 27 Novembre 2026 à 12h00

Ce document décrit le déroulement de la procédure et explique au candidat comment il doit y répondre

A lire attentivement



Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la Commande Publique, la remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toutes les correspondances avec le pouvoir adjudicateur doivent être effectuées par voie dématérialisée par le biais du profil acheteur (plateforme de dématérialisation).

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	AMÉNAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBÉRY – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GRAND VERGER
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme du marché	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Variante exigée	5
2.5 - Options (Prestations supplémentaires éventuelles)	5
2.6 - Règlement Général sur la Protection des Données	6
2.7 - Développement durable	6
2.8 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Contrôle technique	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	7
4 - Conditions relatives au marché	7
4.1 - Durée du marché ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire	8
6.2 - Visites sur site	12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	12
7.1 - Transmission électronique	12
7.2 - Transmission sous support papier	14
8 - Examen des candidatures et des offres	14
8.1 - Sélection des candidatures	14
8.2 - Attribution du marché	15
8.3 - Suite de la procédure	17
9 - Renseignements complémentaires	17
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	17
9.2 - Procédures de recours	17
10 - Clauses complémentaires	18
10.1 - Données personnelles	18
10.2 - Forme des communications	19
10.3 - Attribution du marché	20
10.4 - Avis d'attribution	20

1 - Objet et étendue de la consultation

Groupement d'acheteurs constitué sous la forme suivante : co-maîtrise d'ouvrage - La ville de Chambéry agit en qualité de maître d'ouvrage désigné, par convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Acheteurs partenaires :

GRAND CHAMBERY - 106 allée des Blachères, 73026 CHAMBERY CEDEX

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE – Château des Ducs de Savoie – CS 31802 - 73018 CHAMBERY CEDEX

Acheteur référent : Ville de Chambéry – BP11105- 73011 CHAMBERY CEDEX

L'acheteur référent aura en charge de signer, notifier et exécuter les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement.

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la réalisation des prestations ci-dessous désignées :

AMÉNAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBÉRY – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GRAND VERGER

Lieu(x) d'exécution : AVENUE DU GRAND VERGER – Carrefour du Pont des Chèvres - 73000 CHAMBERY

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme du marché

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix unitaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement / VRD / Revêtements bitumineux / Signalisation verticale et horizontale
02	Electricité / Eclairage public / Signalisation Lumineuse Tricolore
03	Espaces Verts / Mobiliers urbains / Revêtements qualitatifs

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
45112730-1	Travaux d'aménagement paysager de routes et d'autoroutes
45233250-6	Travaux de revêtements, excepté revêtements de chaussées

45233252-0	Travaux de revêtement de rues
45233253-7	Travaux de revêtement de chemins piétonniers
32400000-7	Réseaux
34928500-3	Équipement d'éclairage public
34928510-6	Lampadaires d'éclairage public

Lot(s)	Code principal	Description
01	32400000-7	Réseaux
01	45112730-1	Travaux d'aménagement paysager de routes et d'autoroutes
01	45233252-0	Travaux de revêtement de rues
01	45233253-7	Travaux de revêtement de chemins piétonniers
02	34928500-3	Équipement d'éclairage public
02	34928510-6	Lampadaires d'éclairage public
03	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
03	45233250-6	Travaux de revêtements, excepté revêtements de chaussées

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante libre n'est autorisée.

2.4 - Variante exigée

Aucune variante n'est exigée.

2.5 – Options (Prestations supplémentaires éventuelles)

La consultation ne comporte pas d'option.

2.6 – Règlement Général sur la Protection des Données

Les candidats déclarent parfaitement connaître et appliquer les obligations fixées par les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

2.7 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP et le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs sociaux et de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Particulières et du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, il sera en particulier exigé du titulaire **des lots 01,02 et 03** de mettre en œuvre, à l'occasion de l'exécution des travaux, des actions permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Ces conditions d'exécution du marché sont détaillées à l'article 10.2 du CCAP.

Afin de les accompagner dans la mise en œuvre de cette clause de promotion de l'emploi et pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à :

Madame Eulalie QUESNE TURIN

Responsable mission insertion socio-professionnelle / clauses et marchés d'insertion

e.quesne-turin@mairie-chambery.fr

Tél. : **06 29 18 17 54**

2.8 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le groupement:

SARL PROFILS ETUDES (mandataire) agence de Chambéry 17 rue des Diables bleus- 73000 CHAMBERY /

SCOP ARTER 11 rue Jean-Pierre Veyrat - 73000 CHAMBERY

SAS CERYX TRAFIC SYSTEM 96 boulevard Vivier Merle 69003 LYON

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 – Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier sera assurée par la Maîtrise d'œuvre.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par la société BECS France.

4 - Conditions relatives au marché

4.1 - Durée du marché ou délai d'exécution

La durée du marché est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

- Ressources propres de la Collectivité et les subventions publiques sollicitées et/ou obtenues, le cas échéant,
- Les ressources propres de Grand Chambéry l'agglomération,
- Les ressources propres du Conseil Départemental de la Savoie.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les paiements seront effectués sur le compte du titulaire par virement bancaire.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- La trame de l'acte d'engagement (AE) et ses annexes, propre à chaque lot,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, propre à chaque lot,
- La trame de bordereau des prix unitaires (BPU) propre à chaque lot,
- La trame du détail quantitatif estimatif (DQE) propre à chaque lot,
- Le dossier des pièces graphiques (plans, le plan de phasage des travaux profils, détails des ouvrages la déclaration de projet (DT), l'étude de sols G2PRO...)
- La trame de mémoire technique commune à tous les lots
- La Charte de l'arbre de la Ville de Chambéry.
- La trame de la Lettre de candidature (DC1)
- La trame de la déclaration du candidat (DC2)
- La trame de la déclaration de sous-traitance (DC4)

Le dossier de consultation des entreprises et les conditions générales d'utilisation (GCU) d'AWS-achat sont téléchargeables gratuitement sur le site:

<http://marchespublics.chambery.fr/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Les soumissionnaires sont invités à s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique.

Modification de détail au dossier de consultation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Seuls les candidats s'étant authentifiés lors du retrait du dossier de consultation à l'adresse électronique renseignée seront informés de ces modifications. Les candidats ayant retiré le dossier de consultation anonymement, ou par un autre moyen que celui indiqué dans le présent article, ne pourront être informés et ne pourront élever aucune réclamation à ce sujet. Il leur appartiendra de vérifier par leurs propres moyens, sur le profil acheteur de la Ville de Chambéry, si le dossier a fait l'objet de modification et de questions / réponses.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que la ville peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà transmis à la Collectivité dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1) Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail	Non
La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société	Non
Lettre de candidature qui n'a plus à être signée (DC1 dernière version recommandée ou DUME)	Non

Déclaration du candidat (DC2 dernière version recommandée ou DUME)	Non
En cas de groupement : habilitation du mandataire par chacun de ses cotraitants	

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) Pour le lot 1 : le candidat fournira des références de travaux - de VRD dont le coût est supérieur à 1 000 000 € HT et de mise en œuvre de revêtements bitumineux dont le coût est supérieur à 500 000 € HT - Ou d'une opération de VRD et de mise en œuvre de revêtements bitumineux dont le coût est supérieur à 2 000 000 € HT Pour le lot 2 : le candidat fournira des références de travaux d'éclairage public et de carrefour à feux dont le coût est supérieur à 80 000 € HT Pour le lot 3 : le candidat fournira des références de travaux d'aménagement paysager comprenant des revêtements qualitatifs dont le coût est supérieur à 300 000 € HT	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser :

- les formulaires DC1 (lettre de candidature)
- et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>

Les candidats peuvent aussi déposer leur candidature en utilisant un document unique de marché européen (DUME) comme le permet le Code de la commande publique.

L'utilisation du DUME électronique est autorisée dans sa version électronique via l'url suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Cependant l'acheteur, n'autorise pas les candidats à déposer un DUME « déclaratif » en ce qui concerne l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et les capacités requises. Les candidats doivent fournir l'ensemble des justificatifs exigés au titre de l'activité professionnelle et des capacités requises.

Le DUME doit être remis :

- en cas d'opérateur seul : par l'opérateur,
- si le candidat utilise les capacités d'entités tierces : le candidat remet son DUME et un DUME pour chacune des entités tierces ;
- si le candidat est un groupement d'opérateurs : Un DUME propre à chaque membre du groupement
- en cas d'allotissement, il est conseillé de fournir un DUME par lot notamment si les justificatifs exigés (aptitude et capacités) sont différents selon les lots.

Le candidat a également la possibilité de remplir le DUME en ligne en suivant le lien ci-après : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, un opérateur économique peut avoir recours aux capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En application des dispositions du Code de la commande publique, les candidats peuvent réutiliser un document unique de contrat européen (DUME) qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

Pour les sociétés candidates nouvellement créées :

Les sociétés candidates nouvellement créées se trouvant dans l'incapacité de produire, dans leur dossier de candidature, les pièces et références requises dans le présent règlement de consultation sur plusieurs années peuvent justifier de leurs capacités par tout autre moyen et notamment tout document considéré comme équivalent. Les entreprises nouvellement créées peuvent notamment produire le ou les document(s) prouvant leur date de création et/ou une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalité des entreprises pour justifier de leur existence et/ou une déclaration appropriée de banque et/ou une présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables.

II - Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
• L'acte d'engagement (AE) et ses annexes* pour le lot auquel le candidat soumissionne (« fichier nommé Acte d'engagement ») dûment complété, daté et signé par une personne habilitée à engager la société Ce document devra être transmis au format Pdf. L'absence de signature à la remise des offres pourra être régularisée après l'attribution du contrat par le titulaire retenu.	OUI

- En cas de groupement conjoint, devra être indiquée très clairement la répartition des prestations entre le mandataire et ses Co traitants (Annexe n°1 à l'acte d'engagement). - En cas de groupement solidaire, identifier le mandataire et donner un relevé IBAN/BIC au nom des différentes entreprises du groupement sauf dispositions contraires prévues expressément (répartition des tâches par entreprise) dans le dossier. Dans le cas où le relevé IBAN/BIC est au nom du mandataire, il doit y avoir une habilitation en faveur du mandataire.	
• Le bordereau des prix unitaire (BPU) pour le lot auquel le candidat soumissionne, dûment complété (Fichier nommé BPU)	Non
• Le devis quantitatif estimatif (DQE) pour le lot auquel le candidat soumissionne sous format Excel, dûment complété (Fichier nommé DQE)	Non
• Un mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché, pour le lot auquel le candidat soumissionne détaillant obligatoirement <u>les points listés à l'article 8.2 du présent document</u> et des fiches techniques : performance et qualité des fournitures et matériaux proposés Ces informations seront fournies conformément au cadre de mémoire technique figurant dans le dossier de consultation (Fichier nommé MT)  L'absence des informations demandées mentionnées ci-dessus est susceptible de rendre l'offre irrégulière.	Non
• Une note environnementale des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché, pour le lot auquel le candidat soumissionne détaillant obligatoirement <u>les points listés à l'article 8.2 du présent document</u> Ces informations seront fournies conformément au cadre de mémoire technique figurant dans le dossier de consultation (Fichier nommé MT, commun au mémoire technique)  L'absence des informations demandées mentionnées ci-dessus est susceptible de rendre l'offre irrégulière.	Non
• le(s) formulaire(s) de déclaration de sous-traitance (DC4) (le cas échéant) signé(s) par le candidat et le sous-traitant	Non
• Un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED). Ce document précisera l'organisation proposée pour la gestion, le tri, la valorisation, l'évacuation et la traçabilité des déchets de chantier, ainsi que les moyens humains et matériels dédiés.	Non

- Un Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (SOPAQ) détaillant les dispositions d'organisation, de planification et de contrôle qualité prévues pour l'opération, conformément aux prescriptions du CCTP

Non

L'absence de signature à la remise des offres pourra être régularisée après l'attribution du marché par le titulaire retenu.

Ce document sera éventuellement accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, par les sous-traitants désignés au marché.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Documents dont la remise est facultative : C.C.A.P- C.C.T.P. L'original de ces documents, conservé dans les archives de la collectivité, fait foi.

Par le seul fait qu'il soumissionne, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de la totalité des pièces du marché public et en accepte les termes.



**Formats de fichiers acceptés:*

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF/A (PDF text) à l'exclusion des documents de prix qui doivent être retournés au format d'origine.

Le format PDF/A devra être issu d'une impression/enregistrement PDF et en aucun cas d'un scan.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOC/DOCX, PPT/PPTX, RTF, DWG, JPG, AVI).

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, respecter les indications de nommage ci-dessus, ne pas être accentués, ne pas contenir de caractères spéciaux.

Chaque document sera remis distinctement (pas de création d'un document .pdf qui regrouperait l'ensemble des documents demandés).

6.2 - Visites sur site

Pas de visite sur site organisée. Il est vivement conseillé aux candidats de réaliser une visite du lieu d'exécution des travaux. Les candidats sont réputés avoir apprécié toutes les caractéristiques de l'ouvrage et toutes les sujétions liées à l'ouvrage et son environnement relative aux prestations à effectuer qui peuvent être décelables par l'homme de l'art.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront être déposés sur le profil acheteur AWS-achat avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission du pli (comprenant les pièces de candidature et d'offre) par voie électronique est effectuée uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://marchespublics.chambery.fr/>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB, papier...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Copie de sauvegarde sur support physique :

La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents, soit par remise directe contre récépissé de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Chambéry
Direction des Finances et de la commande publique
Carré Curial
99 Place François Mitterrand
BP 11105
73011 Chambéry Cedex

Le dépôt donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception. Cette copie de sauvegarde doit respecter les conditions suivantes :

- la copie de sauvegarde doit être réceptionnée dans le délai prescrit pour le dépôt des candidatures et des offres.
- la copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé **comportant la mention lisible :**

**NE PAS OUVRIR - « COPIE DE SAUVEGARDE », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée –
AMÉNAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBÉRY – TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GRAND VERGER -
Lot n°xxx - (Consultation n°2645)**

Copie de sauvegarde adressée par voie électronique :

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté en vigueur aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique). ».

Les conditions d'ouverture de la copie de sauvegarde sont celles fixées dans l'arrêté du 22 mars 2019 (NOR : ECOM1831545A).

Signature électronique

La signature électronique **des documents** n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
La signature électronique **du marché** n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La Ville de Chambéry a mis en place depuis le 4 Octobre 2021 la signature électronique de ses marchés publics. Dans ce cadre et après attribution, les candidats sont informés qu'une demande de signature électronique sera formulée auprès de l'attributaire, dans le cas où l'acte d'engagement aurait été déposé sans signature électronique. Cette demande se fera par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la ville AWS.

Les candidats sont donc invités, autant que possible, à déposer leurs offres (actes d'engagement) signées).

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

Assistance :

Assistance Fournisseurs de la plateforme AWS-Achat :

- ✓ numéro du support « Fournisseurs » : 08 92 14 00 04
- ✓ adresse courriel : support-entreprises@aws-france.com

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de candidature (telles que prévues au I- du 6-1) et les pièces de l'offre (telles que prévues au II- du 6-1).

La remise des plis par télécopie ou par courriel n'est pas admise.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidatures seront examinées suivant les capacités économiques et financières et les capacités techniques et professionnelles des candidats, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation.

Les pièces de la candidature pourront être examinées après l'examen des pièces de l'offre.

8.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
Prix des prestations sur la base du détail quantitatif estimatif L'offre ayant proposé le montant total en euros TTC du devis quantitatif et estimatif destiné au jugement des offres le plus bas obtient la note de 40/40. Les autres offres sont notées de la façon suivante : $\frac{PR}{P^*} \times 40$ PR = Prix de référence le moins élevé parmi les offres des différents candidats : prix repère P* = Prix analysé concerné	40%
Valeur technique sur la base du mémoire technique et des fiches techniques renseignés dans laquelle le candidat met en évidence sa capacité à réaliser dans les meilleures conditions les prestations objet du marché portant sur les éléments suivants : ▪ Pertinence de l'offre sur la gestion des contraintes : noté sur 10 points ↳ Perception de l'opération, de son contexte et de ses objectifs ; ↳ Prise en compte des contraintes du site et de son environnement ; ↳ Analyse des contraintes du chantier et solutions proposées (visite de site conseillée) ; ↳ Adaptation de la méthode de travail pour mener à bien les travaux en réponse aux contraintes et échéances du projet. ▪ Pertinence de l'offre en matière d'Organisation et de moyens mis en œuvre : noté sur 20 points ↳ Moyens humains affectés à la mission et organisation de l'équipe pendant le chantier ; ↳ Moyens matériels affectés au chantier ; ↳ Propreté du chantier et des abords : balayeuse, fréquence de nettoyage, moyens mis en œuvre pour limiter la boue, les poussières, le bruit, heures de travail ; ↳ Coordination avec les intervenants, prise en compte de la co-activité pendant le chantier ; ↳ Méthodologie et procédé d'exécution mise en œuvre pour chaque type de travaux ;	50%

↳ Contrôle : Procédure d'autocontrôle et essais proposés afin de garantir la qualité des études d'exécution, des documents transmis, des ouvrages à réaliser. N.B. : Les interventions des entreprises des lots 2 et 3 étant soumises à l'avancée des travaux du lots 1, les éléments attendus dans le troisième sous-critère sont différents selon les lots. ▪ Pertinence et cohérence du planning prévisionnel et des délais d'exécution proposé par le candidat notamment au regard des moyens proposés pour la mise en œuvre et la co activité avec les titulaires des autres lots : noté sur 15 points ↳ Lot 1 : Le candidat remettra un planning prévisionnel général détaillé obligatoire avec phase préparatoire et exécution des travaux, ce planning prenant en compte l'intégration des lots 2 et 3, en particulier les périodes de plantations. Ce planning est établi sur la base du phasage proposé par le maître d'œuvre dans le dossier de consultation. Le candidat du lot 1 peut proposer une optimisation du phasage sans modification des 3 premières phases proposées, qui prennent en compte la modification du plan de circulation à la fin de la première phase et la desserte du réseau Synchrobus à la fin de la 3^{ème} phase ; ↳ Lots 2 et 3 : Le candidat remettra un planning prévisionnel de ses prestations et décrira les moyens mis en œuvre pour s'intégrer dans le planning du lot 1 ; ↳ Tous lots : Organisation des tâches, rôle des cotraitants et sous-traitants éventuels, enchaînement des tâches, coordination des travaux ; ↳ Tous lots : L'analyse portera sur la cohérence de ce planning prévisionnel avec le phasage proposé dans le dossier de consultation, et plus particulièrement sur la cohérence des délais proposés et de l'enchaînement des tâches avec les moyens humains et matériels mis en œuvre. ▪ Performance et qualité des fournitures et matériaux proposés : noté sur 5 points ↳ Indications relatives aux principales fournitures, matériaux ou composants ; ↳ Conformité des fiches techniques, qualité des propositions.	
Mesures environnementales et écologiques : Pertinence des procédés et moyens d'exécution proposés en matière de protection de l'environnement sur la base d'une note environnementale jointe par le candidat dans son offre : ▪ Dispositions spécifiques à la gestion des déchets, notamment dans le cadre de la loi AGEC : noté sur 4 points ↳ Comprenant une note expliquant les mesures prévues par le candidat, pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'élimination des déchets du chantier, en conformité avec l'article L.541-2 du Code de l'Environnement, appelée SOGED - Dispositions préparatoires. ; ▪ Dispositions spécifiques à ce chantier prises en matière d'environnement : noté sur 6 points ↳ Protection, mesures spécifiques, choix des matériaux, prise en compte de la rivière, protection des arbres existants, ... ; NB. : Les éléments attendus devront être spécifiques au chantier et non en lien avec la politique globale de l'entreprise, et viennent en complément des clauses environnementales incluses dans les CCTP.	10%

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite de la procédure

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique à moins que ces documents n'aient été joints en même temps que les pièces demandées au titre de la candidature.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le candidat peut télécharger une attestation de mise à jour de ses attestations :

- sociales, notamment, selon votre situation juridique, sur les sites www.urssaf.fr, www.rsi.fr, www.msa.fr

- fiscales sur le site www.impots.gouv.fr

Ces formulaires et leur notice explicative sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>.

Cependant, afin d'optimiser les délais de procédure, les candidats peuvent joindre dans leur offre les pièces administratives mentionnées par le code de commande publique.

En cas de non réception des pièces demandées dans les délais impartis au titre de l'article R 2144-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur prononcera l'élimination de ce candidat et présentera alors la même demande au candidat suivant dans l'ordre du classement des offres.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général. En cas d'absence de candidature ou d'offre déposée dans les délais prescrits, le pouvoir adjudicateur, en application des dispositions des articles R. 2122-1 à R. 2122-11 du code de la commande publique, se réserve la possibilité de négocier sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec un ou plusieurs opérateur(s) économique(s).

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation et au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, **les candidats transmettront leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :**

<http://marchespublics.chambery.fr/>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification avant la date limite de réception des offres et sous réserve qu'aucun candidat n'est déposé une offre.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Grenoble

2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1
Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/>

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Grenoble de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérécourse citoyen" accessible depuis le site [internet www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- **Référé pré-contractuel** prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du marché.
- **Référé contractuel** prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- **Recours de pleine juridiction** ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du marché est rendue publique.
- **Recours gracieux** pouvant être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation.
- **Recours pour excès de pouvoir** pouvant être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du marché (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative).
- **Un référé suspension** peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du marché (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative).

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal administratif de Grenoble.

Médiation:

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif de Règlement Amiable des Litiges
79 Cours Charlemagne
69002 LYON

10 - Clauses complémentaires

10.1 - Données personnelles

Il est précisé que les données nominatives collectées par les formulaires, avant les opérations de téléchargement des dossiers de consultation ou lors de l'opération de dépôt des plis, sont destinées à constituer le registre des retraits des dossiers de consultation et le registre des dépôts des offres et/ ou candidatures, qui permettent à la personne publique de la Ville de Chambéry de pouvoir communiquer avec les opérateurs économiques intéressés par la procédure de passation. Le soumissionnaire est donc réputé avoir été informé que la personne publique est la responsable du traitement des données ainsi collectées.

Le traitement de ces données se fait dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment:

- la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- le règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable le 25 mai 2018.

La charte de protection des données à caractère personnel de la ville de Chambéry peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://simplici.chambery.fr/charte-de-protection-des-donnees/>

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de plusieurs droits, notamment :

- **le droit d'accès à vos données** : vous pouvez obtenir des informations sur les données détenues à votre sujet et leur usage ;
- **le droit de rectification** : **vous pouvez demander à corriger ou modifier les informations vous concernant lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes** ;
- **le droit d'effacement** : vous pouvez obtenir la suppression définitive de vos données, notamment lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
- **droit à la portabilité de vos données** : **vous pouvez demander à récupérer les données que vous avez fournies et les transmettre à un autre organisme** ;
- **le droit d'opposition** : vous avez la possibilité de demander que vos données personnelles ne soient pas utilisées pour certains traitements, notamment lorsqu'elles sont traitées à des fins de communication ;
- **le droit à la limitation de traitement** : **vous pouvez demander à limiter l'utilisation de vos données à un traitement spécifique** ;
- **le droit de retrait** : vous pouvez retirer votre consentement à tout moment pour tous les traitements pour lesquels nous l'avons recueilli ;
- **le droit d'introduire une réclamation** auprès de la CNIL : **si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation du règlement général sur la protection des données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.**

Vous pouvez exercer ces droits en adressant votre demande au délégué à la protection des données :

- e-mail : dpd@grandchambery.fr
- courrier postal : Agglomération de Grand Chambéry
Délégué à la Protection des Données personnelles
106, allée des Blachères
73000 CHAMBERY.

Afin de faciliter le traitement de l'exercice de vos droits, vous accompagnerez votre requête d'une copie d'un document d'identité portant votre signature, ainsi que toutes informations essentielles, complètes et précises relatives à votre demande. Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais, et en tout état de cause à une échéance d'un mois à compter de la réception de la requête. Ce délai pourrait être prolongé de deux mois en fonction de la complexité et du nombre de demandes. Vous serez informé, le cas échéant, de cette prolongation et des motifs relatifs à ce report dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Pour mieux connaître vos droits, rendez-vous sur le site de la CNIL.

10.2 – Forme des communications

Le soumissionnaire s'engage à accepter la notification de courriers, par voie électronique, via le profil acheteur AWS.

A cet égard, il vous est demandé de nous communiquer l'adresse mail devant être utilisée pour toute communication, toute notification, dans l'Acte d'Engagement. Cette adresse doit être la même que celle renseignée par vos soins dans votre compte AWS achat. Il appartient aux candidat de la mettre à jour.

10.3 - Attribution du marché

Le représentant du pouvoir adjudicateur avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant du pouvoir adjudicateur, le marché est notifié au titulaire conformément à l'article 2182-4 du code de la commande publique.

10.4 - Avis d'attribution

Au terme de la procédure du présent marché, l'avis d'attribution sera publié selon les prescriptions réglementaires.